



Congés payés après un accident du travail

Par **Phanie39500**, le **25/08/2012** à **20:53**

Bonjour,

Je suis en congés payés le 14 septembre. Je suis en accident du travail depuis le 2 aout. Je suis en accident du travail jusqu'au 14 septembre; est ce que je peux partir en congés payés derrière car j'avais posé mes vacances du 15 septembre au 6 octobre ?

Par **covaj**, le **29/08/2012** à **16:52**

Bonjour Phanie39500,

Tout dépendra de la gravité de votre accident, si vous partez en vacances tout de suite après cela veut dire que vous mettez fin à votre arrêt de travail et reprendre votre travail au retour de vacances.

Autrement, prenez rdv chez le médecin avant le 14 septembre et faites prolonger votre arrêt de travail, allez ensuite à la CPAM et demandez une autorisation de d'absence "REPÖS CAMPAGNE" normalement en AT cela ne vous pose pas de problème...

Cordialement